



« Espace Jaloine »
380 route de Jaloine
07290 Saint-Romain-d'AY
secretariat@val-d-ay.fr
04 75 34 91 83
comptabilite@val-d-ay.fr
04 81 52 00 43
cvallon@val-d-ay.fr
04 81 52 00 45
www.val-d-ay.fr

Compte rendu

Conseil communautaire

du jeudi 23 septembre 2021
à 18 heures 30
à la communauté de communes du Val d'AY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
Arrondissement de Tournon-sur Rhône
Canton du Haut-Vivarais

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT TROIS SEPTEMBRE À DIX HUIT HEURES TRENTE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **26**

Présents : **19**

Suffrages exprimés : **26**

DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

16 septembre 2021

PERSONNES PRÉSENTES

BALANDRAU Xavier
BENIMELLI Thibaud
BESSET François
BURRIEZ Jacques
CLEMENCON Marie-Claire
CLUSEL Franck
DEGACHE Sophie

DELOCHE Nicole
DETERNE Bernard
GRIFFE Pascale
JUILLAT Gaëtan
MARMEY Frédéric
MARTIN Brigitte

MOURIER-DUVIGNAUD Karine
PALISSE Marie-Hélène
REYNAUD Denis
ROCHE Christian
TALANCIEUX Denis
VERCASSON Marie

PERSONNES ABSENTES

BAYLE Véronique (pouvoir à DETERNE Bernard)
BOUILLOT Sébastien (pouvoir à VERCASSON Marie)
BRUYERE Alexandre (pouvoir à MARTIN Brigitte)
BUCHÉ Gérard (pouvoir à MARTIN Brigitte)
COLL Norbert (pouvoir à CLEMENCON Marie-Claire)
DELHORME Marie-France (pouvoir à PALISSE Marie-Hélène)
FERRAND André (pouvoir à DELOCHE Nicole)

ASSISTAIENT À LA SÉANCE

GENTIAL Véronique
VALLON Christelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PALISSE Marie-Hélène

APPROBATION PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

08/07/2021 : à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

► Désignation des délégués aux organismes extérieurs

■ SDEA (syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement)

Élection : 1 délégué titulaire

La présidente expose au conseil communautaire qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire de la collectivité auprès du SDEA. Le représentant ainsi désigné siègera à l'assemblée générale. Il est proposé la candidature suivante :

✓ Titulaire :

- BENIMELLI Thibaud

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la désignation du délégué au SDEA.

► Cession des zones de Munas et Chizaret à Annonay Rhône Agglo

La présidente expose :

Les communes d'Ardoix et Quintenas sont, depuis le 1^{er} janvier 2017, intégrées dans le périmètre d'Annonay Rhône Agglo. À cette date, elles ont transféré à Annonay Rhône Agglo toutes leurs compétences en matière de développement économique. Pour autant les biens immobiliers des zones économiques concernées sur ces deux communes n'ont pas suivi le transfert de cette compétence. Par conséquent, ces biens appartenant à la communauté de communes du Val d'AY (CCVA) doivent être transférés à Annonay Rhône Agglo.

Brigitte MARTIN fait la remarque suivante : le départ de ces 2 communes n'aurait pas dû se faire sans que le patrimoine soit soldé au préalable. Certains élus s'étonnent qu'il n'y ait aucune compensation financière. Brigitte MARTIN dit qu'un protocole d'accord avait été signé en 2018 : « La communauté de communes du Val d'AY ne reçoit pas de soulte financière de la part des communes d'Ardoix et de Quintenas et ces dernières ne reçoivent pas de compensation financière de la part de l'EPCI qu'elles ont quitté. Annonay Rhône Agglo reçoit la zone d'activités de Munas dans son patrimoine. La communauté de communes du Val d'AY est accompagnée et aidée par l'État dans ses nouveaux projets (siège communauté de communes, ZAE la Bergère, gendarmerie, voirie) ». Denis REYNAUD souhaiterait qu'Annonay Rhône Agglo reprenne les dettes laissées par ARDI ; cela semble impossible au vu de la liquidation et du protocole signé.

La présidente dit que cette délibération nous permettra de continuer à travailler sur ce dossier et que la communauté de communes reste propriétaire tant que l'on n'est pas passé devant notaire.

Ainsi, conformément aux termes du protocole d'accord signé le 15 juin 2018, valant règlement de sortie des communes d'Ardoix et Quintenas de la CCVA, la communauté de communes du Val d'AY a délibéré en date du 13 décembre 2018, afin de fixer les modalités de ce transfert patrimonial des zones d'activités économiques situées sur le territoire des communes ayant rejoint Annonay Rhône Agglo. Cependant, afin de régulariser la procédure, il y a lieu que la communauté de communes du Val d'AY, de même qu'Annonay Rhône Agglo, adoptent des délibérations concordantes. Par conséquent, en accord avec Annonay Rhône Agglo, après avoir abrogé la délibération N° C-2018.12.13.01 du conseil communautaire du 13 décembre 2018, il est proposé une nouvelle délibération qui vise à fixer les nouvelles conditions de cession de l'ensemble des biens appartenant à la CCVA :

1. Cette cession porte sur les biens listés ci-dessous :

■ Zone d'activité de Munas, communes d'Ardoix :

- Parcelle cadastrée D 1573 d'une surface de 4 343 m² correspondant à des bureaux, un bâtiment industriel occupé par la société ARDI et du foncier de voirie, parking et espaces verts.
- Parcelles cadastrées D 1572, 1581, 1575, 1577, 1579 d'une surface totale de 1 298 m² représentant principalement de la voirie et une partie de foncier.
- Parcelles cadastrées D 1569, 1603 et 1604 d'une surface totale de 101 214 m² représentant du foncier à aménager.

- Zone d'activité de Munas, commune de Quintenas
 - Parcelle cadastrée C 790 d'une surface de 5 780 m² correspondant à des bureaux, un bâtiment industriel occupé par le repreneur de la société ARDI et du foncier de voirie, parking et espaces verts.
 - Zone d'activité de Chizaret, commune de Quintenas
 - Parcelles C 799, 800, 801, 802, 803, 805, 806, 808 et 810 d'une surface totale de 5 847 m² correspondant principalement à de la voirie et des espaces verts.
2. Concernant plus particulièrement les locaux actuellement occupés par le repreneur de la société ARDI, il est expressément rappelé que, par cette cession, Annonay Rhône Agglo se substitue à la CCVA dans les droits et obligations des biens transmis.
 3. Conformément au protocole d'accord, ce transfert est acté sans contrepartie financière et prendra effet à compter de la date de signature de l'acte authentique auprès du notaire mandaté.
 4. Les frais d'actes notariés seront pris en charge par Annonay Rhône Agglo.

Vu les statuts de la communauté de communes du Val d'ay ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le protocole d'accord signé le 15 juin 2018 entre les communes d'Ardoix, de Quintenas, la communauté de communes du Val d'ay, Annonay Rhône Agglo et l'État ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, avec 25 pour et 1 abstention :

- **ABROGE la délibération N° C-2018.12.13.01 du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018.**
- **APPROUVE les modalités de cession des biens appartenant à la communauté de commune du Val d'ay au profit d'Annonay Rhône Agglo selon le descriptif ci-dessus défini.**
- **PRÉCISE que ce transfert est accepté par les deux parties sans contrepartie financière.**
- **PRÉCISE que les frais liés à la réitération de l'acte authentique auprès du notaire mandaté seront pris en charge par Annonay Rhône Agglo.**
- **AUTORISE la présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & DURABLE

► Convention de partenariat relative au programme « Watty à l'école »

La présidente expose :

Le Val d'ay est engagé depuis fin 2015 dans la démarche « territoire à énergie positive » (TEPOS). Une candidature en 2019 a permis de renouveler la démarche pour trois ans. Cette démarche est portée par Annonay Rhône Agglo pour le compte d'Annonay Rhône Agglo et du Val d'ay (convention de portage signée le 17/12/2019).

Dans le cadre de cette démarche, un des enjeux est notamment la sensibilisation sur les écogestes du quotidien, afin de limiter l'impact environnemental de chacun. Le jeune public est l'une des cibles prioritairement identifiées.

Depuis 2019, Annonay Rhône Agglo a mis en place un programme de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des élèves en s'appuyant sur le programme « Watty à l'école », qui vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau et à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement et à leur domicile.

Concernant les interventions proposées dans le cadre de « Watty à l'école », différentes actions sont organisées tout au long de l'année scolaire :

- 3 ateliers thématiques de sensibilisation animés en classe par un intervenant spécialisé ;
- des événements pour dynamiser le programme : un concours national d'expression artistique, la distribution à tous les élèves et enseignants du kit econEAUme (1 débitmètre + 2 mousseurs) ;
- des supports pédagogiques pour les enseignants qui souhaitent s'engager davantage dans le programme sont également proposés.

Entre 2019 et 2021, une dizaine de classes d'Annonay Rhône Agglo a pu bénéficier de ce programme chaque année (250 élèves sensibilisés dans 4 écoles). En partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, Annonay Rhône Agglo a renouvelé en juin 2021 cet appel à candidature pour 2 ans. 7 écoles du territoire d'Annonay Rhône Agglo vont bénéficier de ces interventions Watty pour l'année scolaire 2021-2022.

Dans le cadre de la démarche « territoire à énergie positive » mise en œuvre sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo et du Val d'Ay, il est proposé de déployer également ce dispositif sur le Val d'Ay, au regard de l'intérêt suscité également par ce dispositif sur ce territoire. Pour la première année, 2 classes de 2 écoles publiques (Préaux et Saint-Jeure-d'Ay) vont bénéficier de ce dispositif.

Une convention permettra le portage par Annonay Rhône Agglo pour le compte du Val d'Ay du dispositif « Watty à l'école ».

Pour permettre le déploiement de ce programme il convient d'approuver cette convention entre la communauté de communes du Val d'Ay et Annonay Rhône Agglo qui précise les rôles de chacune des parties et les modalités de financement. Le coût de cette opération s'élève à 32 060 € HT par an pour 9 écoles et 28 classes. Cette opération est financée par des CEE et par des subventions TEPOS (ADEME). La participation de la communauté de communes du Val d'Ay est de 286 € TTC (2 classes) déduction faite des aides, sur l'année scolaire 2021-2022. Celle d'Annonay Rhône Agglo est de 4 149 € TTC (26 classes).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de portage de la démarche « territoire à énergie positive » par Annonay Rhône Agglo pour le compte du Val d'Ay signée le 17 décembre 2019 ;

VU la convention de portage du dispositif Watty par Annonay Rhône Agglo pour le compte du Val d'Ay ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention de portage du dispositif « Watty à l'école ».**
- **AUTORISE la présidente à signer ladite convention et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.**

DÉCHETS

► Lancement marchés de services « gestion et élimination des déchets du Val d'Ay » (collecte sélective + encombrants déchetterie)

La présidente expose :

Les marchés de services de gestion et d'élimination des déchets sur le territoire du Val d'Ay arrivent à leur terme au 31/12/2021, après une prolongation exceptionnelle d'un an (cf délibération n° B-2020.10.08.01 du 08/10/2020). Il convient donc de préparer les dossiers de consultation des entreprises pour les 3 prochaines années.

Les 2 marchés de services concernent la collecte et le transport des :

<p>▪ COLLECTE SÉLECTIVE :</p> <ul style="list-style-type: none">- LOT 01 : corps creux- LOT 02 : corps plats- LOT 03 : verre	<p>▪ ENCOMBRANTS :</p> <ul style="list-style-type: none">- LOT 01 : non-valorisables- LOT 02 : métalliques- LOT 03 : bois- LOT 04 : gravats- LOT 05 : cartons
---	--

En application du code des marchés publics, la présidente propose de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE la présidente à lancer ces consultations selon la procédure adaptée.**

► **ECT (extension des consignes de tri)**

Dans les prochains jours, un courrier explicatif et un guide du tri seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du Val d'ay. En effet, l'extension des consignes de tri débutera le 4 octobre ; dès lors, tous les emballages plastiques iront dans le bac jaune. À ce sujet, de nouveaux autocollants seront apposés sur les colonnes de tri sélectif et les bacs à ordures ménagères. Dès leur réception, ils seront mis à disposition des communes.

► **Divers**

Ordures ménagères

Étant absent ce soir, André FERRAND a chargé Denis TALANCIEUX de faire un point de la situation. Dans le cadre du projet de changement de collecte des ordures ménagères, André FERRAND a poursuivi son tour des communes afin de cibler les principaux points de regroupement des futures colonnes à ordures ménagères et remercie les communes pour leur implication et le travail effectué (la route est encore longue...). Le nombre de colonne a été défini et les emplacements retenus par les communes sont les suivants :

communes	nombre de colonnes grises à prévoir	lieux d'implantation
Lalouvesc	5	à définir
Préaux	7	à définir
Saint-Alban-d'ay	10	Pompier Boulodrome
Saint-Jeure-d'ay	4	Salle des fêtes Place Montagne
Saint-Pierre-sur-Doux	1	Lieu actuel
Saint-Romain-d'ay	10	Place de la Halle Bille Jaloine Cimetière Murol Mairie
Saint-Symphorien-de-Mahun	2	Parking village La garenne
Satillieu	12	à définir

Reste le problème des restaurateurs, collège, maisons de retraite, etc. Début octobre, André FERRAND se rendra au salon POLLUTEC à Lyon, afin de prendre des infos, entre autres, sur les différents mobiliers proposés.

Il est rappelé les incivilités grandissantes, notamment en matière de déchets non-valorisables ou autres déposés dans les bacs à ordures ménagères. Les élus s'interrogent quant à l'obligation de tri dans les bons exutoires : arrêté qui rendrait obligatoire le tri, sanctions si dépôts dans les mauvais bacs, etc. ?

ENFANCE-JEUNESSE

► **Compte rendu commission (06/09/2021)**

Marie VERCASSON rappelle qu'il s'agissait d'une réunion avec les partenaires.

- ✓ Les 4 thématiques CTG ont été revues (13 fiches actions déclinées).
- ✓ Tous les acteurs ont fait un point d'étape sur les avancées.
- ✓ Reste le problème d'itinérance du RAM.
- ✓ La crèche a un projet de 2 places supplémentaires pour les personnes ayant un besoin soudain.

- ✓ Besoin réel du PARENTIBULLE, sédentarisé au niveau du RAM pendant le COVID avec la participation de personnes autres que celles venant dans les communes habituellement.
- ✓ La semaine de la parentalité a eu lieu la semaine dernière et s'est terminée par une fête très appréciée, samedi, dans le parc de Jaloine.

► AFR : bilan ALSH été 2021 + point nouvelle activité mercredis

- ✓ Le bilan de l'ALSH de cet été a été transmis à la commission enfance-jeunesse fin août :
 - 22 jours d'ouverture
 - fréquentation en hausse
 - nombre total d'enfants : 98, dont 71 du Val d'AY et 27 hors territoire
 - animateurs BAFA du territoire
- ✓ La nouvelle activité mercredis a débuté le 8 septembre. Le prévisionnel des inscriptions est très positif, ce qui laisse penser qu'il y avait un réel besoin sur le territoire. Les plannings sont pleins avec liste d'attente.

► PEDT (projet éducatif territorial)

Marie VERCASSON dit qu'il s'agit d'une « photo » de ce que font les enfants des communes en ce qui concerne leur occupation périscolaire (garderie matin, cantine, garderie soir, mercredis) et pendant les vacances. Les organismes tels que les AFR peuvent prétendre à un bonus : une somme/enfant/jour. Il n'y a pas de coût pour les communes. Si on ne signe pas, on perd le bonus pour l'organisation des mercredis. À présent, ce ne sont plus les communes qui paient mais la CCVA ; cependant, nous avons besoin des communes pour écrire ce PEDT. Chaque commune devra mettre à disposition une personne pour dire ce qui se fait et les AFR vont rédiger (avant le 22 octobre). Cela concerne tous les acteurs qui gravitent autour des enfants.

► Divers

Club ados

Nicole DELOCHE dit que ce service fonctionne moyennement bien. 3 clubs ont été fusionnés en 1 seul qui regroupe 12 communes ; c'est compliqué, il y a de l'itinérance. Si Annonay Rhône Agglo prenait la compétence, ce serait encore plus compliqué. Pour éviter que les communes ne se désengagent et que le club ados s'arrête, est-ce que la CCVA ne devrait pas prendre la compétence et avoir son propre club ados (à Jaloine) ? Marie VERCASSON dit qu'il faut mobiliser les parents et surtout motiver les jeunes en prenant en compte leurs envies. Les AFR devraient communiquer avec le collègue.

DIVERS

► Agenda

- Bureau communautaire : jeudi 14 octobre à 18h
- Commission travaux & bâtiments : jeudi 28 octobre à 18h (bilan chantier gendarmerie + listing bâtiments CCVA + besoins de la collectivité)

► Divers

SCoT (schéma de cohérence territoriale)

Brigitte MARTIN rapporte que le SCoT Rives du Rhône prescrit la réalisation d'un schéma de développement économique pour chaque EPCI. Il permettra de formaliser la stratégie économique à moyen/long terme (besoins, devenir, implantation). De plus le SCoT interdit toute création ou extension de zone d'activité en l'absence de schéma de développement économique. Si la communauté de communes souhaite créer une zone d'activités, ce qui est envisagé dans le cadre du nouveau PLU de Saint-Romain-d'AY, il faudra obligatoirement un schéma de développement économique.

Aussi, au préalable, un diagnostic du territoire doit être fait ; chaque commune reçoit une pochette et devra compléter les locaux économiques vacants, les entreprises, les commerces, les exploitations agricoles, les activités touristiques, etc. Pour ce travail, la communauté de communes est accompagnée par les techniciens du SCoT.

Voirie

Christian ROCHE informe que les travaux avancent ; le retard est régularisé.

École de musique

Karine MOURIER-DUVIGNAUD demande où en est le dossier ? Marie VERCASSON indique qu'un courrier est parti en juin. Un email de Lionel MARIANI vient de nous parvenir, disant que pour quitter la structure, le montant serait de 4 annuités (80 000 €), sachant que ce n'est pas sûr que le syndicat accepte. Marie VERCASSON est en discussion avec Annonay Rhône Agglo pour un éventuel partenariat. Délibération au prochain conseil communautaire.

Audit financier

Marie-Claire CLEMENCON demande qu'en est-il de l'audit ? Brigitte MARTIN dit que suite à l'envoi aux membres de la commission finances, il n'y a eu qu'un seul retour ; ce dernier a été transmis à Laurent DESPORTES (CDL) pour réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à ajouter, la présidente lève la séance à 20 H 15.

Pour validation du présent compte rendu

**La présidente,
Marie VERCASSON**

